



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'UE

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) - Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (API)

Publics concernés

- #Agriculteur
- #Association

Domaines secondaires

- [#Environnement](#)
- [#Agriculture](#)
- [#Biodiversité](#)

La mesure "MAEC API" accompagne les apiculteurs dans leur changement de pratique. Ce dispositif participe à l'objectif régional visant à accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles.

Objectif

- Maintien des populations d'abeilles (sauvages et domestiques) sur le territoire,
- Participation au service de pollinisation avec les abeilles domestiques,
- Prise en compte de la présence de pollinisateurs sauvages pour le maintien de la biodiversité.

Calendrier

Date limite dépôt des dossiers : 29 mai 2026

Béaénéficiaire

Ce dispositif s'adresse aux apiculteurs remplissant une des conditions suivantes précisées dans l'appel à projet :

- Agriculteur actif exerçant sous forme de personne physique ;
- Agriculteur actif exerçant sous forme de personne morale sociétaire ;
- Agriculteur actif exerçant sous forme d'association ;
- Exploitation de lycées agricoles ;

- Etablissements spécialisés en matière d'insertion justifiant d'une activité agricole.

Montant

Le montant de **l'aide est forfaitaire**. Il est de 200 € par tranche de 10 colonies avec un minimum de 80 ruches engagées.

Le **montant minimum** est de 1 600 € soit 80 colonies engagées.

Le **montant maximum** est de 8 600 € soit 430 colonies engagées.

La transparence GAEC s'applique dans la limite de 2 plafonds pour 2 associés et de 2,5 plafonds pour 3 associés et plus.

Critères de sélection

Le dispositif n'est pas soumis à la sélection.

Comment faire ma demande ?

Le dépôt de la demande sera à effectuer au moyen du formulaire en ligne sur le site l'Europe en Nouvelle-Aquitaine : [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#).

Toutes les pièces requises sont à télécharger sur ce même site Europe en Nouvelle-Aquitaine.